



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 9324

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la réforme du code des marchés. En effet, le précédent gouvernement avait engagé une réflexion en concertation avec la profession. Elle a abouti à un projet de réforme du code des marchés publics. Cette réforme qui est techniquement prête, est particulièrement attendue par les élus locaux et la profession, compte tenu de la complexité et des lourdeurs de la législation actuelle. Compte tenu de l'urgence, il souhaiterait savoir dans quel délai le Gouvernement entend présenter ce texte au Parlement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de l'importance et de la nécessité de promouvoir une plus grande efficacité et plus de transparence dans l'action publique, ces principes devant s'appliquer aux marchés publics avec une particulière acuité. A ce titre, il est largement admis que le droit de la commande publique se caractérise par une trop grande complexité, due à l'éparpillement des sources juridiques, qui nuit à sa cohérence et à sa lisibilité et peut être à l'origine de confusions, voire de conflits, pour les différents partenaires de l'achat public. C'est dans ce cadre que les études en cours visent à poursuivre la réflexion dans le but, notamment, de concilier le souci de simplification et les nécessités de la transparence et de donner aux acheteurs publics un cadre rénové et juridiquement sécurisé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9324

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 377

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3006